



HSB BI&I

Aux titulaires de police

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)

Formulaire d'exigence d'inspection juridictionnelle pour les chaudières et les appareils sous pression

Le 1^{er} juillet 2018, la Technical Standards and Safety Authority (TSSA) introduira de nouveaux règlements pour les chaudières et les appareils sous pression.

- La loi de l'Ontario exige que des inspections juridictionnelles périodiques soient effectuées sur les chaudières et les appareils sous pression pour s'assurer qu'ils demeurent dans un état de fonctionnement sécuritaire.
- Si votre police d'assurance inclut la garantie bris des équipements pour les chaudières et les appareils sous pression, nous continuerons à effectuer les inspections requises et à fournir un **Relevé d'inspection** à la TSSA en votre nom, et ce, sans frais additionnels.
- **À compter du 1^{er} juillet 2018**, vous devrez obtenir le **Certificat d'inspection** de la TSSA moyennant des frais. Pour de plus amples renseignements, visitez [le site Web de la TSSA](#).

But du présent formulaire

Afin de s'assurer que des inspections juridictionnelles soient effectuées sur tout équipement applicable, veuillez remplir les renseignements sur les pages 2 et 3 si vous avez l'un des équipements énumérés dans le tableau de la page 2 dans vos lieux assurés, et que vous êtes :

- Un nouveau client, ou
- Un client existant et que vous ne nous avez pas informé auparavant de la présence de l'un des éléments dans le tableau de la page 2, ou
- Un client existant, qui avez effectué des changements à vos lieux assurés qui impliquent l'un des éléments dans le tableau de la page 2.

Veuillez nous retourner le présent formulaire rempli :

- Par télécopieur au 416 362-6601**
- Par copie numérisée jointe à un courriel à safety@biico.com**
- Par voie électronique tel que démontré à la page 3**

Que se passe-t-il après avoir rempli et envoyé le présent formulaire ?

Un représentant de La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I) communiquera avec vous afin de planifier une inspection, si votre équipement l'exige.

Dans l'intervalle, si vous avez besoin d'assistance, veuillez communiquer avec votre courtier d'assurance.

Merci,

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)



HSB BI&I

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)

Formulaire d'exigence d'inspection juridictionnelle pour les chaudières et les appareils sous pression

Nom du titulaire de police :

Numéro de police :

Date d'entrée en vigueur de la police :

Date d'expiration de la police :

Renseignements au sujet de votre équipement

Les chaudières et les appareils sous pression énumérés ci-dessous sont soumis aux exigences d'inspections juridictionnelles de l'Ontario. Veuillez indiquer si vous avez l'un des équipements suivants dans vos lieux assurés.

Veuillez cocher toutes les cases applicables et indiquer les quantités :

Applicable ✓	Quant.	Équipement	[psi = livre au pouce carré ou lb/in ²]
		Chaudières à haute pression À vapeur - plus de 15 psi, à eau - plus de 160 psi et 250 °F (121 °C)	
		Chaudières à basse pression Chaudières en acier, en fonte, à vapeur de 15 psi ou moins; chauffage et alimentation à eau chaude (eau à 160 psi ou moins et pas plus de 250 °F (121 °C)), ayant une surface de chauffe supérieure à 30 pi ²	
		Chaudières à transfert de chaleur à l'huile Ventilées ou moins de 15 psi; ou plus de 15 psi	
		Appareils sous pression non chauffés Plus de 6" de diamètre et plus de 1,5 pi ³ et plus de 15 psi, portes à ouverture rapide (p. ex. : autoclaves), et stérilisateurs d'hôpitaux	
		Réservoirs de dilatation (plus de 24" de diamètre)	
		Réservoirs hydropneumatiques (plus de 24" de diamètre)	
		Réservoirs d'eau chaude (plus de 24" de diamètre)	
		Réservoirs d'air comprimé (plus de 250 psi ou 23 pi ³)	
		Systèmes de réfrigération à l'ammoniac	
		Dégazeurs	
		Autres (veuillez préciser) :	



HSB BI&I

Munich RE

La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada (BI&I)

Vos coordonnées

(Veuillez remplir tous les champs)

Personne ressource pour inspection

Nom :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Personne ressource pour facturation (requis par la TSSA), si différente de la personne ressource pour inspection

Nom :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Emplacements

Adresse des emplacements de l'équipement et date d'expiration du Certificat d'inspection actuel : (Veuillez indiquer l'adresse municipale, la ville, la province et le code postal)

Emplacement :

Date d'expiration du Certificat :

Emplacement :

Date d'expiration du Certificat :

Emplacement :

Date d'expiration du Certificat :

Veuillez nous retourner le formulaire rempli :

- Par télécopieur au 416 362-6601, ou
- Par copie numérisée jointe à un courriel à safety@biico.com, ou
- Par voie électronique en cliquant sur le bouton ci-dessous

Nous vous remercions d'avoir choisi La Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudière et Machinerie du Canada pour vos besoins en assurance et sommes heureux de pouvoir vous aider dans ce nouveau processus.